



PROCÈS-VERBAL D'ADMISSIBILITÉ

**DU CONCOURS PREVU AU 4° DE L'ARTICLE 4 DU DECRET N° 2019-49 DU 30
JANVIER 2019 MODIFIÉ POUR LE RECRUTEMENT D'ÉDUCATEURS DE LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le jury du concours prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié, pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2025, s'est réuni le mardi 28 avril 2026, sous la présidence de Madame Caroline BOULOT.

A l'issue des délibérations du jury, la liste, par ordre alphabétique, des candidats admissibles au concours prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2026, est fixée comme suit :

Civilité	Nom Patronymique	Nom d'usage	Prénom
M.	ALLALI		Nabil
M.	ATMANI		Jamal
Mme	AUBRY		Priscillia
Mme	BANCE		Adélaïde
Mme	BELTZUNG		Sarah
Mme	BRICQUIR		Adeline
Mme	CAVALIER		Amandine
Mme	DE GREGORIO SPINO		Caroline
M.	DERISBOURG		Thomas
Mme	REPLAT	DEVEAULX	Stephanie
M.	DIALLO		Alassane
Mme	FOUCHER	DUMONT	Marine
Mme	DUPONT		Lina
M.	GUEZIH		Mehdi
Mme	GUIRAUD		Mélanie
Mme	MUGUET	HEDIN	Isaline
M.	HOSNI		Eddy
Mme	ILICIC		Ivana
M.	JONCART		Fabrice
Mme	KHIARI		Héla
Mme	LEFEVRE		Hélène

M.	LORITO		Olivier
Mme	MERCIER		Alice
Mme	FOURQUIER	MINIOT	Laurence
Mme	ODOUX		Pauline
M.	PECHEUR		Lambert
M.	PORTERET		Louis
Mme	REGRAGUY		Zaynab
M.	SAD		Aziz
M.	SADOUKI		Abdelkader
Mme	SAGNOL		Vérane
M.	SISSOKO		Djikou
Mme	SORBIERS		Cassandra
Mme	SWITA		Nathalie
M.	TINÉ-BERÈS		Gaspard

Le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication sur le site internet Lajusticerecrite.fr et/ou l'intranet du ministère de la Justice pendant une durée de 2 mois à compte du premier jour de la publication.

Fait le 28 avril 2026,

Caroline BOULOT

Présidente du jury